



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTERE DES FINANCES

DOCUMENT D'INFORMATION

**EMISSION DES OBLIGATIONS DU TRESOR
ASSIMILABLES (OTA) PAR ADJUDICATIONS**

EXERCICE 2020

TABLE DES MATIERES

I.	LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES.....	3
A.	LISTE DES TABLEAUX	3
B.	LISTE DES FIGURES.....	3
C.	LISTE DES GRAPHIQUES.....	3
II.	DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	4
III.	MODALITES DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT	5
IV.	AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS	6
A.	AVERTISSEMENTS	6
B.	RESTRICTIONS.....	6
V.	PREAMBULE	7
VI.	RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	8
VII.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR ET DE L'OPERATION	9
A.	PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES.....	9
B.	PROJECTIONS BUDGETAIRES 2020	11
C.	SECTEUR BANCAIRE	13
D.	SECTEUR DE LA MICROFINANCE	13
E.	MARCHE FINANCIER	13
F.	SITUATION D'ENDETTEMENT PUBLIC DU CAMEROUN	17
G.	STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2020-2022	19
H.	PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2017-2020.....	20
I.	CADRE DE L'OPERATION	21
VIII.	BILAN DE L'INTERVENTION DE L'ETAT SUR LE MARCHE DES CAPITAUX.....	29
IX.	QUELQUES PROJETS D'INVESTISSEMENT	30

I. LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

A. LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Liste des SVT agréés au Cameroun</i>	5
<i>Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB</i>	9
<i>Tableau 3 : Tableau des indicateurs clés</i>	10
<i>Tableau 4 : Projections budgétaires (en milliards)</i>	12
<i>Tableau 5 : Synthèse des titres émis par syndication</i>	15
<i>Tableau 6 : Historique des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2018 et le 29/02/2020</i>	16
<i>Tableau 7 : Evolution de la Dette Publique</i>	17
<i>Tableau 8 : Répartition des nouveaux engagements 2020 Endettement intérieur</i>	20
<i>Tableau 9 : Liste des projets éligibles par Secteurs d'activités</i>	22
<i>Tableau 10 : OTA - 2 Ans</i>	23
<i>Tableau 11 : OTA - 3 Ans</i>	24
<i>Tableau 12 : OTA-5 Ans</i>	25
<i>Tableau 13 : Critères de convergence</i>	26
<i>Tableau 14 : Amortissement (en millions de FCFA) d'une Obligation de maturité 2 ans</i>	26
<i>Tableau 15 : Amortissement (en millions de FCFA) d'une Obligation de maturité 5 ans</i>	26
<i>Tableau 16 : Amortissement (en millions de FCFA) d'une Obligation de maturité 5 ans</i>	26

B. LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Organigramme de l'Emetteur</i>	28
---	----

C. LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Répartition de la dette extérieure</i>	18
<i>Graphique 2 : Répartition de la dette intérieure</i>	18
<i>Graphique 3 : Composition dette extérieure en devise</i>	18
<i>Graphique 4 : Répartition des projets par secteurs</i>	22
<i>Graphique 5 : Répartition des projets par secteurs</i>	29

II. DEFINITIONS ET ABBREVIATIONS

Adjudication	Procédure par laquelle la BEAC assure, pour le compte du Trésor, l'organisation matérielle des émissions de titres publics à souscription libre et leur répartition entre les différents établissements de crédit agréés soumissionnaires
Assimilation	Rattachement d'un titre nouvellement émis à une ligne d'emprunt antérieur présentant les mêmes caractéristiques
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire Débat d'Orientation Budgétaire
DOB	
DTS	Droit de Tirages Spéciaux
DSX	Douala Stock Exchange
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FEC	Facilité Elargie de Crédits
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OT	Obligations du Trésor
OTA	Obligations du Trésor Assimilables (Titres négociables émis lors d'un emprunt public et représentatifs d'une créance à moyen ou long terme sur l'Etat)
PEF	Programme Economique et Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
SVT	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SEMT	Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres

III. MODALITES DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT

Le présent Document d'Information est rédigé à l'attention des Spécialistes en Valeurs du Trésor, dans le cadre de la préparation d'un programme d'émissions d'Obligations du Trésor Assimilables (ici dénommée l'Opération), par Adjudications à organiser par la BEAC en collaboration avec la CRCT.

Il sera remis ou adressé en support papier ou électronique, sans frais, à tous les Spécialistes en Valeurs du Trésor agréés par le Ministère des Finances du Cameroun et figurant sur la liste ci-dessous :

Tableau 1 : Liste des SVT agréés au Cameroun

Etablissement	Adresse
Afriland First Bank	B.P. 11834 Yaoundé (Cameroun)
Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)	Avenue du Général de Gaulle, B.P. 1925 Douala (Cameroun)
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG)	B.P. 2241 Libreville (Gabon)
Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique	Brazzaville – Congo
BGFIBANK Gabon	1295, Boulevard de l'indépendance, B.P.2253 Libreville (Gabon)
CCEI-GE	Guinée Equatoriale
Commercial Bank Cameroun (CBC)	Douala – Cameroun
Commercial Bank Centrafrique (CBCA)	Bangui (RCA)
Commercial Bank Tchad (CBT)	N'Djamena (Tchad)
Crédit du Congo	B.P. 2470 Brazzaville (Congo)
Ecobank Cameroun	Boulevard de la Liberté, B.P. 582 Douala (Cameroun)
Ecobank Centrafrique	Place de la République, B.P. 910 Bangui (RCA)
ORABANK TCHAD	N'Djamena (Tchad)
Société Commerciale de Banque (SCB) Cameroun	530, Rue du Roi Georges, B.P. 300 Douala (Cameroun)
Société Générale (SG) Cameroun	78, Rue Joss, B.P. 4042 Douala (Cameroun)
Société Générale (SG) Tchad	BP : 461, Rue Du Commandant Galyam Negal N'Djamena (Tchad)
Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	B.P. 1784 Douala (Cameroun)
Union Bank of Cameroon Limited (UBC)	B.P. 15569 Douala (Cameroun)
Union Gabonaise de Banque (UGB)	Avenue du Colonel Parant, B.P. 315 Libreville (Gabon)
United Bank for Africa Cameroon (UBA)	1144, Boulevard de la Liberté, B.P. 2088 Douala (Cameroun)
United Bank for Africa Gabon (UBA)	Libreville (Gabon)

Source : MINFI/DIRTRE

Le présent Document sera par ailleurs téléchargeable sur les Sites Internet de l'Administration camerounaise à savoir :

www.minfi.gov.cm

www.dgtcfm.net

www.minepat.gov.cm

En vue de la réussite de l'Opération, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) sont autorisés à mettre le présent Document à la disposition de tout investisseur résident ou non-résident, qu'ils démarcheront dans la perspective du placement des titres acquis par adjudication.

IV. AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS

A. AVERTISSEMENTS

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

La BEAC ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'adjudication, ni sur la réussite de l'opération envisagée. Le visa de la BEAC porte exclusivement sur la qualité de l'information fournie et sa conformité à la législation et la réglementation en vigueur.

B. RESTRICTIONS

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet de la présente note.

Les personnes en possession de la présente Note d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'appel public à l'épargne.

Chaque SVT souscripteur n'offrira les titres, objet de la présente Note d'Information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans la zone CEMAC.

V. PREAMBULE

Cadre réglementaire :

- le Règlement n° 03/08/CEMAC/UMAC/CM du 06 octobre 2008, relatif aux titres publics à souscription libre émis par les Etats membres de la CEMAC, qui précise les dispositions régissant l'émission, le placement et la gestion desdits titres ;
- la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- décret N°2020/132 du 18 mars 2020, habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions des titres publics d'un montant maximum de FCFA 320Mds, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- la Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant Instructions relatives à l'exécution de la Loi de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2020.

But et objectifs de la présente note:

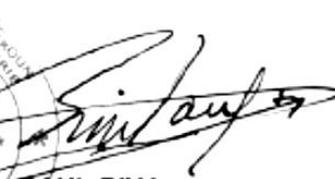
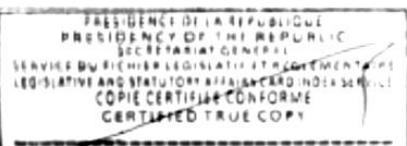
Le principal but de la présente note est d'informer les SVT sur :

- l'évolution récente de la situation économique et financière de l'Etat du Cameroun ;
- la situation des finances publiques ;
- l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques de croissance ;
- la situation de l'endettement et la stratégie à moyen terme ;
- l'état d'exécution du Programme avec le Fonds Monétaire International soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ;
- les caractéristiques des titres à émettre
- les emplois des fonds à lever sur le marché monétaire ;
- la pondération COBAC des emprunts envisagés.

Le présent Document est enrichi des informations recueillies auprès des Administrations impliquées dans l'exécution du Budget de l'Etat

VI. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

Habilitation du Ministre des Finances, représentant l'Émetteur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN -----	PAIX – TRAVAIL – PATRIE -----
DECRET N° <u>2020/132</u> DU <u>18 MARS 2020</u>	
habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de trois cent vingt milliards (320 000 000 000) de francs CFA destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.-	
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,	
Vu la Constitution ;	
Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;	
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018.	
<u>DECRETE :</u>	
ARTICLE 1^{er}. - Le Ministre des Finances est habilité, avec faculté de délégation, à recourir, au nom du Gouvernement, à des émissions de titres publics, notamment des obligations du trésor, pour un montant maximum de trois cent vingt milliards (320 000 000 000) de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.	
ARTICLE 2. - Les emplois des ressources découlant des émissions de titres publics visées à l'article 1 ^{er} ci-dessus, sont soumis à l'approbation préalable du Président de la République.	
ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais ./-	
Yaoundé, le <u>18 MARS 2020</u>	
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,	
 PAUL BIYA	
	
	

VII. PRESENTATION DE L'EMETTEUR ET DE L'OPERATION

L'émetteur des titres est l'Etat du Cameroun. Avec une population estimée à 26 000 000 d'habitants en 2020, la République du Cameroun est un pays d'Afrique Centrale situé entre le Nigéria, le Tchad, la République Centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Golfe de Guinée. Avec ses 10 Régions et ses 58 Départements, le pays est peuplé par 280 ethnies qui cohabitent de manière pacifique indépendamment de leur origine. Ainsi, en raison de sa grande diversité climatologique, minière, géographique, culturelle et humaine, le Cameroun est qualifié d'*Afrique en miniature*.

A. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

En 2020, les perspectives macroéconomiques restent favorables. L'objectif global de la politique économique demeure la soutenabilité des grands équilibres macroéconomiques, malgré un contexte international volatile et incertain. Cet objectif se décline en la recherche d'une croissance soutenue et créatrice d'emplois, la poursuite de la maîtrise de l'inflation, le renforcement du profil des finances publiques et l'amélioration des comptes extérieurs.

Le **taux de croissance économique** est ainsi projeté à 4% en 2020, après 3,9% estimé en 2019. Cette croissance serait soutenue essentiellement par le secteur non pétrolier. En effet, le secteur pétrolier progresserait de 0,6%, tiré par la production de gaz tandis que la progression du secteur non pétrolier devrait s'améliorer pour atteindre 4,2% en 2020 (contre 3,6% en 2019).

Par secteur d'activités, la croissance du *secteur primaire* devrait connaître une accélération pour se situer à 3,6% contre 2,1% en 2019, en raison notamment de la reprise de l'activité agricole, consécutivement à un relatif apaisement attendu dans les régions en proie à l'insécurité. Dans le *secteur secondaire*, la croissance devrait s'établir à 3,1% après 5,1% en 2019, du fait d'un ralentissement dans le sous-secteur des hydrocarbures. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier de la bonne tenue des industries manufacturières, profitant d'une meilleure offre en énergie électrique. Le *secteur tertiaire* devrait progresser de 4,6 % en 2020, après 3,8% en 2019, grâce aux deux secteurs en amont (primaire et secondaire), au développement des activités du port en eau profonde de Kribi et aux effets induits de la CAN 2021.

Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur primaire	5,0	3,2	5,1	2,1	3,6	4,2	4,7
dont : - Agriculture des produits vivriers	5,8	4,8	5,1	3,7	4,7	5,3	5,4
- Agriculture industrielle et d'exportation	6,6	-3,1	3,9	0,4	2,3	3,1	5,1
- Sylviculture et exploitation forestière	1,2	6,3	7,3	-2,4	1,0	2,2	2,0
Secteur secondaire	3,6	1,3	3,1	5,2	3,1	2,7	3,8
dont : - Industries extractives	-3,4	-	-2,6	10,4	0,6	-5,6	-4,8
- Industries Agro-alimentaires	5,7	7,5	4,0	3,4	3,8	4,6	4,8
- Autres industries manufacturières	4,4	5,6	3,3	3,0	2,0	4,1	5,2
- Bâtiments et Travaux Publics	10,4	8,9	7,6	5,8	6,0	6,1	7,8
Secteur tertiaire	4,9	4,3	4,4	3,8	4,6	4,8	4,6
dont : - Commerce et réparation de véhicules	5,6	4,5	5,1	4,4	4,4	6,3	6,1
- Restaurants et hôtels	6,6	5,3	4,3	4,0	4,8	7,0	4,0
- Transports, entrepôts et communications	2,2	4,2	4,0	4,7	5,0	5,8	4,9
- Informations et télécommunications	6,0	5,7	-2,3	-0,7	1,5	3,0	1,9
PIB aux coûts des facteurs	4,5	3,3	4,1	3,9	4,0	4,1	4,4
PIB	4,6	3,5	4,1	3,9	4,0	4,1	4,4

Source : MINFI/ DP

Après 2,4% en 2019, le taux d'**inflation** ne devrait pas excéder le seuil de 3% en 2020, en liaison avec des mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser les prix d'une part, et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation, d'autre part. Pour ce qui **des comptes extérieurs**, les projections tablent sur une réduction progressive du déficit du compte courant qui devrait se situer à 2,7% en 2020.

Tableau 3 : Tableau des indicateurs clés

	Historiques		Estimations	Projections		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur réel						
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	20 328	21 493	22 692	23 925	25 029	26 452
PIB pétrolier	718	1000	1140	1093	973	907
PIB non pétrolier	19 610	20 493	21 551	22 832	24 056	25 545
PIB à prix constant	15 629	16 264	16 904	17 584	18 312	19 110
PIB pétrolier	846	823	908	914	863	822
PIB non pétrolier	14 783	15 441	15 996	16 670	17 449	18 288
	Croissance annuelle (en %)					
PIB à prix constant	3,5	4,1	3,9	4,0	4,1	4,4
PIB pétrolier	-16,4	-2,7	10,4	0,6	-5,6	-4,8
PIB non pétrolier	5,0	4,4	3,6	4,2	4,7	4,8
Prix						
Déflateur du PIB	1,5	1,6	1,6	1,4	0,5	1,3
Prix à la consommation (inflation)	0,6	1,1	2,4	2,2	2,0	2,0
Termes de l'échange	3,4	4,9	0,6	-3,2	-3,8	-2,0
Composantes de la demande (en % du PIB)						
Consommation	81,1	81,6	81,0	80,7	80,2	81,1
FBCF	23,0	22,8	23,5	23,8	24,3	24,0
Exportations B&S	18,6	19,3	19,8	19,3	18,4	17,8
Importations B&S	22,6	23,7	24,3	23,7	23,0	22,4
Secteur public (en % du PIB)						
Recettes totales et Dons	15,0	15,7	16,4	15,2	15,1	14,9
<i>dont Recettes non pétrolières (Pression fiscale)</i>	12,3	12,6	13,6	13,0	13,2	13,5
Dépenses	18,8	18,5	18,7	17,4	16,7	16,4
<i>dont Dépenses en capital</i>	7,2	6,5	6,3	6,3	5,9	6,0
Solde budgétaire global (base ordonnancements)						
Hors dons	-4,1	-2,9	-2,7	-2,6	-2,0	-1,9
Dons y compris	-3,8	-2,5	-2,3	-2,1	-1,6	-1,9
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-3,3	-2,9	-2,9	-2,2	-1,3	-1,0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-4,9	-3,9	-3,4	-2,8	-1,7	-1,1
Secteur extérieur						
Solde Compte courant	-3,4	-3,5	-2,8	-2,7	-2,6	-2,8
Situation monétaire (croissance nominale)						
Masse monétaire (M2)	5,9	14,4	5,9	5,9	6,0	5,2
Avoirs extérieurs nets	15,5	5,2	6,2	2,5	5,1	0,7
Crédit à l'économie	2,6	12,1	5,7	6,0	6,0	5,6

Source : MINFI/ DP

B. PROJECTIONS BUDGETAIRES 2020

L'objectif de la politique budgétaire pour l'exercice 2020 reste la réduction du déficit budgétaire global conformément au programme des réformes économiques et financières conclu avec le FMI et avec les critères fixés dans le cadre de stabilité et de convergence des politiques des pays de la sous-région CEMAC. Le cadrage budgétaire dégage une réduction du déficit budgétaire global (base engagements), passant de 2,3% du PIB en 2019 à 2,1% en 2020, sous l'effet d'une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières et, d'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques.

En matière de politique fiscale, l'objectif du Gouvernement demeure la mobilisation optimale des recettes internes non pétrolières, dans l'optique d'accompagner la relance économique. En 2020, le taux de pression fiscale devrait s'établir à 13%. La mobilisation des recettes fiscales aura pour ressort : (i) l'élargissement de l'assiette, (ii) la sécurisation des recettes, (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et (iv) la promotion du civisme fiscal.

Il est ainsi envisagé les mesures suivantes :

En matière d'optimisation des recettes de la fiscalité intérieure : (i) l'institution d'un taux réduit de TVA sur certains biens de première nécessité jusqu'ici exonérés ; (ii) le réajustement du seuil d'assujettissement à la TVA ; (iii) la consécration d'un dispositif approprié de taxation des transactions électroniques ; (iv) le renforcement du dispositif de lutte contre les transferts illicites de bénéfices ; (v) la modernisation des modalités de perception de certains droits de timbre ;

En matière d'amélioration du climat des affaires : (i) l'allègement des modalités d'imposition des PME ; (ii) la réduction du nombre des impôts et taxes ; (ii) la rationalisation de la fiscalité des entreprises de placement de la main d'œuvre.

En matière d'optimisation des recettes de la fiscalité de porte : (i) le réajustement du taux d'imposition du droit d'accises sur les produits qui nuisent à la santé, à la moralité et à l'environnement ; (ii) la restauration graduelle des droits de douane sur les produits défiscalisés (riz, blé, poisson, etc.) ; (iii) l'ajustement des taux d'imposition à l'exportation au degré de transformation des produits exportés ou à leur plus-value locale, notamment pour le bois, le cacao, etc. ; (iv) la révision des taux du tarif extérieur commun, en liaison avec la CEMAC ; (v) la mise sur pied d'un régime spécifique de taxation des véhicules destinés au transport en commun des personnes ; (vi) la rationalisation, la simplification et l'harmonisation des procédures de la chaîne logistique et de dédouanement.

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes et les emprunts et dons. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières. Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles seront ajoutées en 2020 les recettes provenant de l'exportation du gaz naturel.

Les recettes pétrolières consolidées se chiffrent à 443 milliards en 2020, en baisse de 88,8 milliards par rapport aux estimations de l'exercice 2019. La redevance SNH pétrole attendue est de 293,2 milliards. La prévision de la redevance gaz est de 48,3 milliards de FCFA, et celle de l'impôt sur les sociétés pétrolières est de 101,5 milliards.

Les recettes non pétrolières sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de l'impact des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2020, les recettes non pétrolières attendues s'élèvent à 3 174,2 milliards, dont 2 103 milliards d'impôts et taxes, 859,2 milliards de recettes douanières et 212 milliards de recettes non fiscales.

Les emprunts et dons sont prévus à 1 334,5 milliards. Ils se répartissent en 767 milliards de prêts projets, 115,5 milliards d'appuis budgétaires, 320 milliards d'émissions de titres publics, 102 milliards de dons et 30 milliards de financement bancaire.

Pour ce qui est des dépenses, le Gouvernement entend garantir la soutenabilité des finances publiques à travers la rationalisation de la dépense publique. Les mesures envisagées concernent notamment : (i) la poursuite des efforts de réduction du train de vie de l'Etat ; (ii) la poursuite de l'assainissement du fichier solde ; (iii) la mise en fonction effective de l'application SIGIPES II pour assurer une gestion intégrée et déconcentrée de la solde, des pensions et des carrières des personnels de l'Etat ; (iv) la priorisation des dépenses en capital à travers notamment la finalisation des grands projets de première génération, ainsi que le renforcement des dotations budgétaires destinées à la restructuration de la SONARA pour permettre à cette importante société de mettre son infrastructure à niveau.

Les dépenses budgétaires se subdivisent en trois grandes rubriques : les dépenses courantes, les dépenses en capital et la dette publique. Les dépenses courantes sont projetées à 2 443,5 milliards contre 2 531 milliards estimés pour l'exercice 2019, soit une baisse de 87,5 milliards. Les dépenses en capital sont prévues à 1 496,3 milliards, en augmentation de 67,5 milliards par rapport à l'estimation de 2019. Le service de la dette publique est projeté à 1 011,9 milliards, réparti en 472,2 milliards pour la dette extérieure et 539,7 milliards pour la dette intérieure.

En définitive, le budget de l'Etat s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 951,7 milliards, en baisse de 233,3 milliards (-4,5%) par rapport à la loi de finances rectificative de l'exercice 2019.

Les perspectives macroéconomiques et les projections budgétaires 2020 présentées ci-dessus pourraient être négativement affectées par les perturbations économiques causées par l'épidémie de coronavirus, baptisé covid-19, qui frappe pratiquement tous les pays du monde depuis le début de l'année et qui font craindre un recul de la croissance mondiale. Dans son rapport intermédiaire sur les perspectives économiques paru le 2 mars 2020, l'OCDE a révisé à la baisse sa prévision de croissance de l'économie mondiale pour 2020, qui passe à 2,4% contre 2,9% précédemment. La Chine et l'Union européenne, les plus grands partenaires commerciaux du Cameroun sont durement touchés, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'économie camerounaise, tout comme la chute des cours du pétrole, que l'on observe depuis le mois de mars 2020.

Tableau 4 : Projections budgétaires (en milliards)

	LF. 2019	Estimations 2019	LF 2020	Variations
		a	b	(b- a)
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	4 850,5	5 380,5	4 951,7	-428,9
I -RECETTES INTERNES	3 529,5	3 695,7	3 617,2	-78,6
1-Recettes pétrolières + gaz	450,0	531,8	443,01	-88,8
2-Recettes non pétrolières brutes	3 079,5	3 164,0	3 174,2	10,2
* Recettes non pétrolières	3 079,5	3 164,0	3 174,2	10,2
Dont : - Impôts et taxes	2 058,0	2 070,0	2 103,0	33,0
- Recettes douanières	841,5	912,0	859,2	-52,8
II - EMPRUNTS et DONNS	1 321,0	1 684,8	1 334,5	-350,3
Dont : - Emission de titres publics	260,0	350,0	320,0	-30,0
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV)	4 850,5	5 380,8	4 951,7	-429,1
I- Dépenses courantes	2 465,5	2 531,0	2 443,5	-87,5
II- Dépenses en capital	1 327,6	1 428,8	1 496,3	67,5
III- Prêts nets	0,0	75,8	0,0	-75,8
IV- Dette publique	1 057,3	1 345,2	1 011,9	-333,3

Source : MINFI/DP

C. SECTEUR BANCAIRE

Ces dernières décennies, l'activité bancaire au Cameroun a connu une consolidation grâce aux mesures prises par les autorités de régulation en vue de renforcer sa stabilité. Au 31 décembre 2019, le secteur bancaire du Cameroun compte 15 banques en activité issues pour la grande majorité des grands groupes internationaux. Il s'agit notamment de :

- Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ;
- Société Générale Cameroun (SGC) ;
- Société Commerciale de Banque (SCB) ;
- Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
- Afriland First Bank (AFB) ;
- Commercial Bank Cameroun (CBC) ;
- Citibank Cameroon ;
- Ecobank Cameroun ;
- Union Bank of Cameroon (UBC) ;
- National Financial Credit Bank (NFC-Bank) ;
- United Bank for Africa (UBA) ;
- Banque Atlantique Cameroun (BACM) ;
- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI-Bank) ;
- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) ;
- Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA-Bank).

Au 31 décembre 2019, le total bilan des banques en activité au Cameroun s'élève à 6 472,40 milliards de F CFA. Les dépôts quant à eux se situent à 487,00 milliards de F CFA pour un montant total des crédits de 3 664,40 milliards de F CFA. Le résultat net de l'ensemble des banques s'élève à 75,5 milliards de F CFA.

D. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Au 31 décembre 2019, le Cameroun comptait 418 établissements de microfinance (EMF) agréés dont 88,04 % en première catégorie (123 indépendants et 245 en réseau), 11,24% en deuxième catégorie, (47 établissements) et 0,72% en troisième catégorie.

Entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018, le total bilan des EMF est passé de 816,40 à 708,50 (-107,80) milliards. Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 668,20 à 514,20 (-154) milliards au cours de la période sous revue, soit une baisse de 23,50% en glissement annuel. Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 464,20 à 385,10 (-79,10) milliards de F CFA entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018, soit une hausse de 17,00 % en glissement annuel.

A fin décembre 2019, le total de bilan du secteur de la microfinance se situe à 32,80 % de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement 18,50 % et 22,90 % des dépôts et crédits bancaires.

E. MARCHE FINANCIER

1. Cadre institutionnel et réglementaire

Le marché financier camerounais a été créé par la loi N°99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier. Il a pour objet les transactions sur les valeurs mobilières privées et les titres publics, dans le cadre de services d'investissements réglementés. Et

faisant suite à la décision des chefs d'Etat en octobre 2017, pour la mise en œuvre de la fusion des marchés financiers de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC). L'acte additionnel portant unification des deux marchés financiers de la CEMAC, à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières en Afrique Centrale (BVMAC) et la Douala Stock Exchange(DSX), a été signé le 19 février 2018.

Ses principaux organes sont :

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF, qui est l'autorité de régulation unique, établie à Libreville, République Gabonaise, assurant les fonctions de tutelle, de supervision et de contrôle du marché et des acteurs ;

La Bourse de Valeurs Mobilières en Afrique Centrale (BVMAC), qui est l'entreprise de marché unique, établie à Douala, République du Cameroun, assurant la gestion et l'animation de la Bourse Régionale ;

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), qui est le Dépositaire Central unique, assurant la conservation de l'ensemble des titres circulant sur le marché des capitaux de la CEMAC.

2. Quelques indicateurs d'activité de la nouvelle BVMAC

La **BVMAC** comprend trois compartiments : le compartiment des titres de capital, le compartiment des titres de créances et le compartiment hors cote.

Mise à jour du 26 février 2020, le compartiment des titres de capital comprend quatre valeurs SEMC, SOCAPALM, SAFACAM et SIAT GABON pour une capitalisation boursière totale de 120.624.000.000 de FCFA.

Le compartiment obligataire de la BVMAC compte sept (07) valeurs (ALIOS.02, EOG.02, EOG.04, ALIOS.01, GSEZ, EOCG.01, ECMR04).

3. Capitalisation du marché

La Valeur des transactions est estimée à 41 367 080 FCFA dont une capitalisation des actions de 253 245 591 554 FCFA et une capitalisation des Obligations de 775 635 162 828 FCFA.

Perspectives du marché financier

Dans le cadre du renforcement de l'intégration financière, les Chefs d'Etat de la CEMAC ont décidé à l'issue de leur Conférence tenue le 21 octobre 2017 au Tchad, de la fusion des deux marchés financiers de la CEMAC : la Douala Stock Exchange (DSX) et la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Supervisée par la BEAC, la mise en œuvre de ce processus qui a été finalisée en 2019 avec l'aboutissement de la nouvelle configuration du marché financier régional structuré autour :

- d'une autorité unique de régulation : la Commission Bancaire des Etats de l'Afrique Centrale (Cosumaf), basée à Libreville (Gabon), indépendante et dotée des pouvoirs et moyens nécessaires pour réguler le marché financier unifié ;
- d'une bourse unique : la BVMAC dont le siège est fixé à Douala, issue de la fusion des deux marchés financiers existants ;
- d'un dépositaire central unique du marché financier, qui sera provisoirement logé dans les services centraux de la BEAC à Yaoundé.

Interventions de l'Etat du Cameroun sur les marchés des capitaux

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun intervient régulièrement sur les marchés des capitaux notamment à travers la syndication sur le marché financier national et l'adjudication sur le marché des titres

publics à souscription libre émis par les Etats de la CEMAC. Au 29 février 2020, le montant total des titres émis sur le marché des capitaux s'élève à 2 934,95 milliards de FCFA.

1 699,6 milliards de FCFA ont été mobilisés jusqu'à la fin du 29 février 2020 par adjudication sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC, dont 273,72 milliards de FCFA d'OTA de maturité 02 à 05 ans, et, 1 695,89 milliards de FCFA de BTA de maturités de 13, 26 et 52 semaines.

Le montant total des ressources levées par syndication sur le marché financier national s'élève à 795 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA en 2010 au taux d'intérêt de 5,6% net, 80 milliards de FCFA en 2013 au taux d'intérêt de 5,9% net, 150 milliards de FCFA en 2014 au taux d'intérêt de 5,5% net, 165 milliards de FCFA en 2016 au taux d'intérêt de 5,5% net et 200 milliards de FCFA en 2018 au taux d'intérêt de 5,6% net, tous de maturité 05 ans, amortissable tous les ans au quart après une année de différé.

L'encours des titres émis par syndication s'élève à 282,5 milliards de FCFA à la même date, dont 82,5 milliards de FCFA au titre de l'emprunt réalisé en 2016 et 200 milliards de FCFA au titre de l'emprunt réalisé en 2018.

Tableau 5 : Synthèse des titres émis par syndication

Code titre	Année d'émission	Montant (milliards de FCFA)	Echéance	Taux du coupon	Amortissement (milliards de FCFA)	Intérêts payés (milliards de FCFA)	Encours au 29 février 2020 (milliards de FCFA)
ECMR 5,60% net 2010-2015	2010	200	2015	5,60%	200	39,2	0
ECMR 5,90% net 2013-2018	2013	80	2018	5,90%	80	16,52	0
ECMR 5,50% net 2014-2019	2014	150	2019	5,50%	150	28,88	0
ECMR 5,50% net 2016-2021	2016	165	2021	5,50%	82,5	24,96	82,5
ECMR 5,50% net 2018-2023	2018	200	2023	5,60%	0	11,20	200

Source : MINFI/DIRTRE

Tableau 6 : Historique des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2018 et le 29/02/2020

BONS DU TRESOR ASSIMILABLES	MONTANT LEVE	TIMP	TAUX DE COUVERTURE
2011	50 000 000 000	2,37%	238,02%
13 SEMAINES	25 000 000 000	1,84%	217,85%
26 SEMAINES	25 000 000 000	2,63%	258,18%
2012	110 000 000 000	2,07%	379,72%
13 SEMAINES	25 000 000 000	1,66%	481,38%
26 SEMAINES	75 000 000 000	1,97%	371,82%
52 SEMAINES	10 000 000 000	2,72%	219,83%
2013	209 511 000 000	1,82%	231,20%
13 SEMAINES	37 000 000 000	1,82%	246,33%
26 SEMAINES	24 000 000 000	1,83%	256,67%
52 SEMAINES	65 000 000 000	1,81%	273,83%
2014	305 000 000 000	1,78%	304,44%
13 SEMAINES	36 500 000 000	1,93%	294,92%
26 SEMAINES	73 500 000 000	1,70%	320,62%
52 SEMAINES	35 000 000 000	1,84%	357,63%
2015	125 150 000 000	2,37%	182,05%
13 SEMAINES	45 650 000 000	2,47%	196,94%
26 SEMAINES	29 500 000 000	2,14%	164,23%
52 SEMAINES	50 000 000 000	2,42%	179,65%
2016	339 170 000 000	2,36%	239,05%
13 SEMAINES	70 000 000 000	2,03%	276,77%
26 SEMAINES	43 450 000 000	2,32%	202,70%
52 SEMAINES	60 720 000 000	2,48%	239,16%
2017	173 355 000 000	3,44%	211,24%
13 SEMAINES	83 450 000 000	3,09%	282,58%
26 SEMAINES	71 905 000 000	3,48%	165,19%
52 SEMAINES	18 000 000 000	3,76%	104,87%
2018	487 000 000 000	2,89%	224,98%
13 SEMAINES	174 000 000 000	2,80%	235,59%
26 SEMAINES	108 000 000 000	2,92%	239,26%
52 SEMAINES	5 000 000 000	3,40%	59,29%
2019	643 215 100 000	2,51%	198,76%
13 SEMAINES	110 000 000 000	2,38%	217,50%
26 SEMAINES	263 010 000 000	2,49%	252,29%
52 SEMAINES	30 000 000 000	2,74%	188,88%
2020	102 200 000 000	2,74%	144,70%
26 SEMAINES	72 200 000 000	2,50%	135,17%
52 SEMAINES	30 000 000 000	3,02%	159,00%
Total général	2 544 601 100 000	-	-

Source : MINFI/DIRTRE

OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES	MONTANT LEVE	PIMP	TAUX DE COUVERTURE
2013	83 511 000 000	68,26%	89,55%
02 ANS	23 511 000 000	99,44%	83,70%
2014	160 000 000 000	52,78%	145,78%
02 ANS	10 000 000 000	100,05%	191,55%
2019	240 205 100 000	98,76%	81,30%
02 ANS	21 910 000 000	98,71%	55,28%
03 ANS	97 810 000 000	99,06%	86,83%
04 ANS	48 482 000 000	98,28%	97,31%
05 ANS	72 003 100 000	98,59%	78,00%
<i>Total général</i>	<i>848 716 100 000</i>	-	-

Source : MINFI/DIRTRE

F. SITUATION D'ENDETTEMENT PUBLIC DU CAMEROUN

Au cours de la dernière décennie, la dette publique du Cameroun a connu une évolution relativement haussière. Comme l'indique le tableau ci-après, au 31 décembre 2019, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimée à 8 424 milliards de FCFA et représente environ 37,3% du PIB, contre 5 039 milliards de FCFA à fin 2015, soit 30% du PIB. Cette évolution observée sur les cinq dernières années (augmentation de 67,2%) s'explique principalement par (i) les tirages effectués sur les avances statutaires accordées par les partenaires au développement (FMI, Banque Mondiale, BAD et la France) dans le cadre du Programme Economique et Financier signé avec le FMI, et (ii) de l'accélération des travaux des grands projets d'infrastructures.

Tableau 7 : Evolution de la Dette Publique

Rubriques	31 décembre 2015 *	31 décembre 2016 *	31 Décembre 2017 *	31 Décembre 2018 *	31 Décembre 2019 ***
Montants en Milliards de FCFA					
Dette extérieure	3 664	3 942	4 649	5 651	6 445
Multilatérale	1 032	1 152	1 450	1 995	2 345
<i>dont appuis budgétaires</i>			273	582	749
Bilatérale	1 704	1 953	2 316	2 618	3 016
<i>dont appuis budgétaires</i>			66	131	197
Commerciale	928	837	884	1 039	1 084
Dette intérieure	1 284	1 304	1 578	1 691	1 942
Titres publics	295	370	307	440	706
Emprunt consolidé BEAC	138	231	577	577	577
Dette structurée	587	513	569	581	579
Dette non structurée	264	190	125	93	80
Dette Publique Directe	4 948	5 246	6 227	7 342	8 387
Dette avalisée	90	66	50,9	46	37
Dette Publique et à Garantie Publique	5 039	5 312	6 278	7 388	8 424
<i>dont appuis budgétaires total</i>			339	714	945
En pourcentage du total					
Dette extérieure	72,7%	74,2%	74,1%	76,5%	76,5%
Dette intérieure	25,5%	24,6%	25,1%	22,9%	23,0%
Dette Publique Directe	98,2%	98,8%	99,2%	99,4%	99,6%
Dette avalisée	1,8%	1,2%	0,8%	0,6%	0,4%
Dette Publique et à Garantie Publique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>dont appuis budgétaires total</i>	0,0%	0,0%	5,4%	9,7%	11,2%
En pourcentage du PIB					
Dette extérieure	21,8%	20,6%	22,9%	26,3%	28,6%
Dette intérieure	7,6%	6,8%	7,8%	7,9%	8,6%
Dette Publique Directe	29,4%	27,5%	30,6%	34,2%	37,2%
Dette avalisée	0,5%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
Dette Publique et à Garantie Publique	30,0%	27,8%	30,9%	34,4%	37,3%
<i>dont appuis budgétaires total</i>	0,0%	0,0%	1,7%	3,3%	4,2%

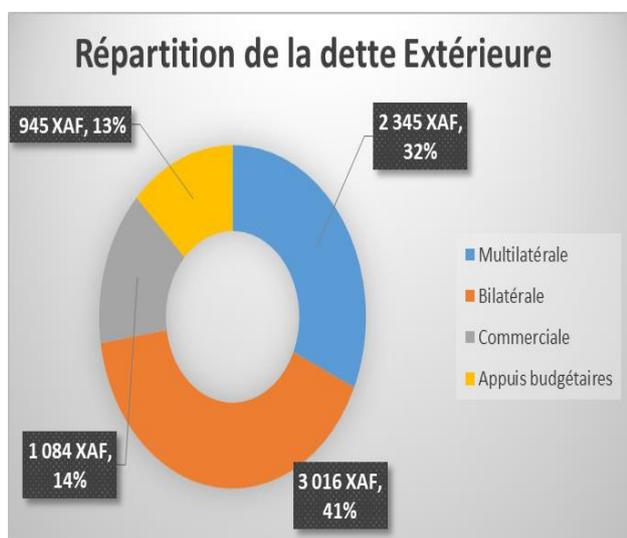
* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : MINFI/CAA

En termes de composition, la dette publique et à garantie publique au 31 décembre 2019 est composée de (i) 77,1% de dette extérieure évaluée à 6 650 milliards de FCFA, dont 25,7% de dette concessionnelle, 57,6% de dette non concessionnelle et 16,7% d'appuis budgétaires, (ii) 22,5% de dette intérieure évaluée à 1 942 milliards de FCFA et 0,4% de dette avalisée, soit 37 milliards de FCFA.

Comme indiqué dans le graphique ci-après, la dette extérieure est constituée au 31 décembre 2019 de 41% de la dette due aux partenaires bilatéraux (3 016 milliards de FCFA), 32% de dette vis-à-vis des bailleurs de fonds multilatéraux (2 345 milliards de FCFA), et 14% de la dette commerciale (1 084 milliards de FCFA) et des appuis budgétaires (945 milliards de FCFA), respectivement.

Graphique 1 : Répartition de la dette extérieure



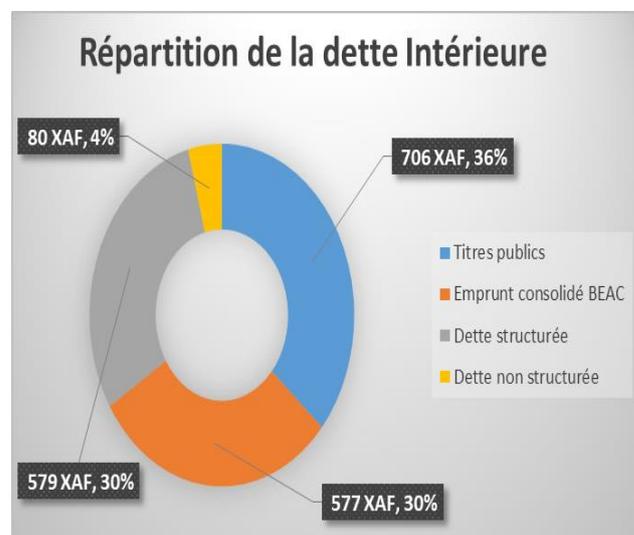
Source : MINFI/CAA

Quant à la dette intérieure, elle est composée de 36% des titres publics (706 milliards de

S'agissant de l'appréciation du risque de change au 31 décembre 2019, le portefeuille de la dette publique est relativement diversifié avec une proportion de 76,3% de dette libellée en devise y compris 29,4% de dette libellée en Euro. Compte tenu de la parité entre le FCFA et l'Euro, la proportion de la dette publique effectivement assujettie au risque de change est estimée à 46,9%. En particulier, la répartition de la dette extérieure en devise est présentée dans le graphique ci-contre, l'intégralité de la dette intérieure étant libellée en FCFA :

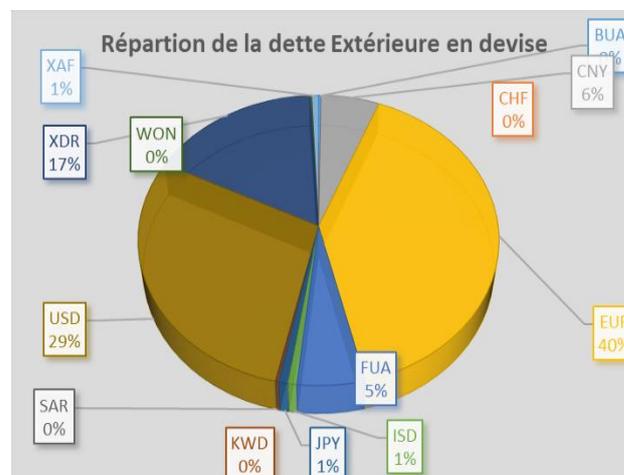
FCFA), respectivement de 30% de l'emprunt consolidé BEAC (579 milliards de FCFA) et de la dette structurée (577 milliards de FCFA) et de 4% de la dette non structurée (80 milliards de FCFA). Les titres détenus par les non résident dont l'encours au 31 décembre 2019 est évalué à 12,4 milliards de FCFA, sont classés dans la dette extérieure.

Graphique 2 : Répartition de la dette intérieure



Source : MINFI/CAA

Graphique 3 : Composition dette extérieure en devise



Source : MINFI/CAA

G. STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2020-2022

Le document de stratégie d'endettement public et de gestion de la dette publique annexé à la Loi de finances 2020 contient la stratégie d'endettement à moyen terme 2020-2022 ainsi que le plan de financement annuel pour l'exercice 2020. Ce document est cohérent avec le cadrage macroéconomique et budgétaire élaboré dans le cadre de la Loi de Finances et en respect des engagements pris avec le FMI suivant le Programme Economique et Financier (PEF) en termes de plafond d'endettement et de plafond de décaissements.

La SEMT 2020-2022 s'exécutera dans le sens de la poursuite de (i) la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, et (ii) la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat tout en optimisant les coûts et risques et, promouvoir le développement du marché domestique. Au niveau opérationnel, un accent sera mis d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs et extérieurs pendant la période, et d'autre part, sur la mobilisation efficiente des ressources extérieures et les émissions de titres publics.

En termes de composition, la SEMT 2020-2022 vise à terme un portefeuille global de 77% de dette extérieure (dette libellée en devises, dont 25% en Dollar us) et 23% de dette intérieure (dette libellée en FCFA), partant d'une composition projetée à fin 2019 à 77,8% de dette extérieure ; 21,7% de dette intérieure et 0,4% de dette avalisée.

Le besoin d'endettement de l'Etat (y compris appuis budgétaires) prévu pour la période 2020-2022 est de 3 440 milliards de FCFA, dont 1 217 milliards de FCFA à couvrir en 2020.

Pour ce faire, le Gouvernement aura recours aux emprunts extérieurs et intérieurs destinés à la réalisation des projets et au financement des besoins de trésorerie à court terme, mais aussi, aux appuis budgétaires évalués à environ 100 milliards de FCFA en 2020.

La fixation du plafond des nouveaux engagements extérieurs pour la période 2020-2022 tient compte des contraintes liées à la capacité de remboursement de la dette contractée et de la volonté des autorités de maintenir la dette viable tout en réduisant le risque de surendettement jugé élevé. Il est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA en 2020 (300 milliards de FCFA pour les emprunts concessionnels et 350 milliards de FCFA pour les emprunts non concessionnels)

Le plafond des nouveaux engagements intérieurs sur la même période se situe à 1 030 milliards de FCFA, dont 350 milliards de FCFA en 2020 comme indiqué dans le tableau ci-après.

Le plafond des avals à accorder par l'Etat est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2020-2022, dont 40 milliards de FCFA en 2020.

La stratégie optimale adoptée vise à porter la part des nouveaux emprunts extérieurs à 72% en 2020, et se fixer un objectif de 75% de nouvelle dette extérieure en 2021 et 80% en 2022, en augmentant la part des financements multilatéraux concessionnels et semi concessionnels. Les cibles fixées se présentent comme suit :

- ✓ un ratio de dette/PIB de 35,4% à fin 2022 contre 38,3% estimé à fin 2019 ;
- ✓ un coût de la dette minimisé à 2,2% ;
- ✓ un risque de refinancement atténué du fait de l'augmentation de la durée moyenne du portefeuille global qui passerait de 7,3 années en 2019 à 8,4 années en fin 2022 ;
- ✓ un risque de taux d'intérêt également minimisé en raison de l'augmentation de la part de dette à taux d'intérêt fixe passant de 85,4% en 2019 à 86% en 2022 ;
- ✓ un temps moyen pour refixer la dette augmentant de 6,6 ans à fin 2019 à 7,6 ans à fin 2022.

Tableau 8 : Répartition des nouveaux engagements 2020 Endettement intérieur

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)
BTA	Fixe	1	0	28,6%	100
OTA/OT	Fixe	2-7	1-3	62,9%	220
Emprunt bancaire	Fixe	10	3	8,6%	30
Total				100%	350

Source : MINFI/CAA

H. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2017-2020

Le 26 juin 2017, le Cameroun a conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), un Accord portant sur un Programme triennal appuyé 2017-2020, appuyé par la Facilité Elargie de Crédits du FMI. D'autres partenaires accompagnent les efforts du Cameroun en vue de l'atteinte des objectifs du Programme, à savoir la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et l'AFD. Le volume global des tirages attendus, sous la forme d'appuis budgétaires, se situe à 1302 milliards FCFA.

1. Objectifs du Programme

Le Programme Economique et Financier (PEF) 2017-2020 s'inscrit dans le cadre de l'effort collectif des pays de la CEMAC visant à faire face à la crise économique qui secoue la sous-région depuis le second semestre 2014, suite à la chute des cours mondiaux des matières premières dont le pétrole, et aux effets des crises sécuritaires que traversent certains Etats de la zone. Le Programme a donc pour objectif de rétablir la viabilité extérieure et budgétaire, d'améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise tout en soutenant la croissance et en renforçant la résilience du secteur financier.

2. Etat de mise en œuvre

Au terme du Conseil d'Administration du FMI tenu le 22 janvier 2020 à Washington DC, la cinquième (5^{ème}) revue du PEF du Cameroun a été concluante. Le Conseil a également approuvé la demande de dérogation pour la non-observation d'un critère de performance ainsi que celle pour la modification de critères de performance. La 5^{ème} revue s'est traduite par un décaissement immédiat de 55,20 millions de DTS, élevant à 427,80 millions de DTS le montant total des tirages effectués depuis la signature du Programme en juin 2017.

Depuis le lancement du programme, la croissance économique se situe à une moyenne annuelle de 4% et ce, malgré la persistance des crises sus évoquées. L'inflation est maîtrisée et se situe à 1,1% en 2018. Les mesures de politiques budgétaires ont permis de réduire considérablement le solde budgétaire global, qui se situe à fin 2018 à 2,7% du PIB contre plus de 6% au moment du démarrage du Programme. L'objectif pour 2019 se situe à 2% du PIB. La contraction du déficit public est due principalement : aux efforts de mobilisation des recettes non-pétrolières par l'élargissement de la base ; à la rationalisation des dépenses et au renforcement de la discipline budgétaire ; à la maîtrise de la dette (34,2% du PIB en fin 2018). Ces performances sont obtenues sans préjudice sur les dépenses sociales, lesquelles sont préservées durant le Programme. Au plan extérieur, le taux de couverture de la monnaie s'est amélioré, pour se situer à environ 03 mois d'exportations, 1,5 mois au démarrage du Programme.

3. Perspectives

Les perspectives du PEF restent encourageantes. L'atteinte de l'objectif de stabilité macroéconomique et budgétaire est en bonne voie, mais un effort supplémentaire est nécessaire pour atteindre des taux de croissance plus convenables aux ambitions d'émergence du Cameroun. Des ajustements sont envisagés dans le contenu du programme, pour une relance économique plus soutenue. /-

I. CADRE DE L'OPERATION

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun recourt aux levées de fonds sur les marchés de capitaux domestiques (marché monétaire et marché financier), dans le but de financer un vaste programme d'investissements dans des projets porteurs de croissance et d'emploi notamment dans les domaines des infrastructures portuaires, routières et énergétiques. Ces investissements massifs s'inscrivent en droite ligne avec les orientations de son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui visent à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Les efforts déjà consentis ont permis la réalisation de certains projets structurants dont :

- le Port en eau Profonde de Kribi ;
- le deuxième pont sur le Wouri à Douala ;
- les pénétrantes Est et Ouest de la ville de Douala ;
- la pénétrante Est de la ville de Yaoundé ;
- le barrage hydro électrique de Lom-Pangar ;
- le barrage de Mekin ;
- la construction de la deuxième voie d'accès dans la ville de Bamenda ;
- la construction de la route Kumba-Mamfe ;
- etc...

Et aussi le lancement d'autres projets tels que :

- l'autoroute Yaoundé – Douala ;
- l'autoroute Yaoundé – Nsimalen ;
- les travaux de réhabilitation et de construction des complexes sportifs et des voies d'accès dans diverses régions du Cameroun dans la perspective de l'organisation du CHAN 2020 et de la CAN de football en 2021 ;
- le bitumage de la route Foumban-Manki-Pont de la MAPE et la construction du pont sur la MAPE ;
- le Bitumage de la route Mengong-Sangmelima (73 km) ;
- les travaux de bitumage du corridor Bamenda-Ekok-Batchuo-Akagbe ;
- etc...

La Loi de Finances pour l'exercice 2020 fixe l'enveloppe budgétaire de l'Etat en recettes et dépenses à 4 850,50 milliards de FCFA, dont un montant de 350,00 milliards destiné au financement des projets d'investissements par recours aux émissions de titres publics.

C'est dans ce contexte que l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre des Finances, dûment habilité par Décret N°2020/132 du 18 mars 2020, du Président de la République, souhaite mobiliser sur le marché monétaire, un montant global de 220 000 000 000 (deux cent-vingt milliards) de FCFA réparti sur trois (03) opérations de levée de fonds par émission d'Obligations du Trésor Assimilables, d'une enveloppe de 50 000 000 000 (cinquante milliards)

pour la maturité de 2 ans ; 70 000 000 000 (soixante-dix milliards) de FCFA pour la maturité de 3 ans et 100 000 000 000 (cent milliards) de FCFA pour la maturité de 5 ans.

Conformément au Règlement CEMAC cité plus haut, les caractéristiques définitives de ces opérations seront communiquées aux SVT par le MINFI dans les délais réglementaires prescrits.

1. Objet des emprunts

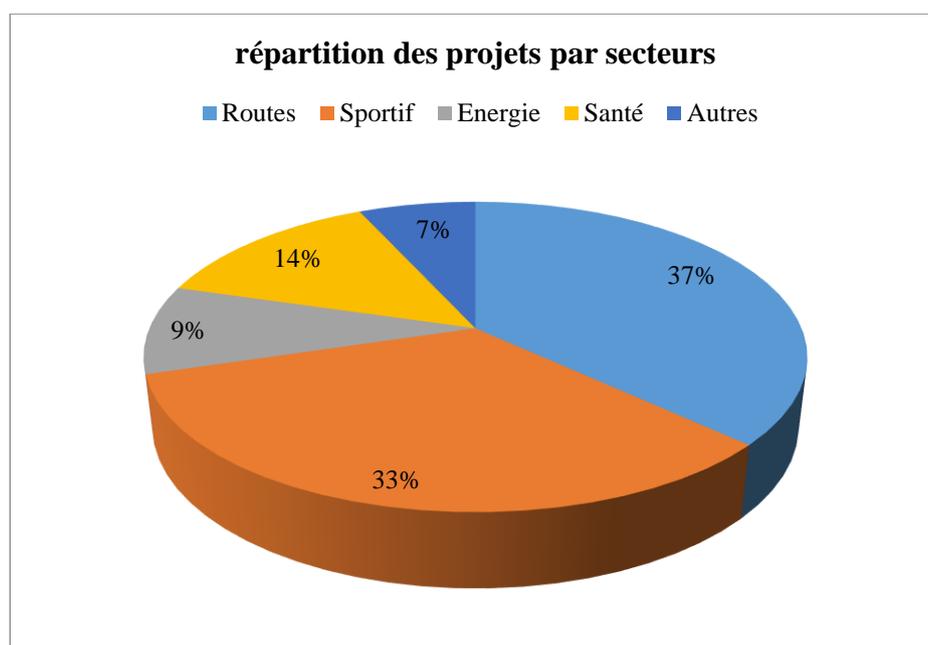
Les fonds collectés à travers ce programme d'émissions d'OTA serviront prioritairement au financement de l'ensemble des projets inscrits dans la Loi de Finances 2020 suivant la ventilation ci-dessous :

Tableau 9 : Liste des projets éligibles par Secteurs d'activités.

N°	Secteurs	Projets	Dotation en CP
	Infrastructures	Routières (Aménagement et réhabilitation)	81 200 000 000
		Sportives (stades et aménagement connexes)	73 500 000 000
		Eau et Energie (assainissement, production et transport d'énergie)	20 300 000 000
	Autres infrastructures et équipements sanitaires	Equipements médico-sanitaires (10Mds) ;	45 000 000 000
		Fonds Mondial et programmes grandes endémies (20 Mds)	
		Autres infrastructures 15Mds	
Total			220 000 000 000

Source : MINFI/DIRTRE

Graphique 4 : Répartition des projets par secteurs.



Source : MINFI/DIRTRE

2. Caractéristiques des emprunts

L'Etat envisage d'émettre au cours de l'exercice 2020 un programme d'émission des titres publics, notamment les OTA, pour un montant de 220,00 milliards de FCFA conformément au plan de financement figurant dans la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) annexée à la loi de Finances de l'exercice 2020. Les caractéristiques des titres à émettre sont reprises dans les tableaux suivants :

Tableau 10 : OTA - 2 Ans

TERMES ET CONDITIONS DE LA PREMIERE EMISSION : OTA DE MATURITE 2 Ans	
Nature des titres	OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES (OTA)
Forme des titres	Titres dématérialisés, tenus en compte dans les livres des SVT et la CRCT de la BEAC, agissant en tant que Dépositaire central.
Procédure d'émission	Appels d'offres lancés par le Trésor Public à l'attention des SVT, suivis de l'Adjudication organisée par la BEAC
Montant de l'émission	50 000 000 000 FCFA (cinquante milliards)
Valeur nominale unitaire d'une OTA	10 000 FCFA
Nombre de titres à émettre	5 000 000 d'Obligations
Maturité	2 ans
Remboursement du capital	In fine (2022)
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables annuellement sur la base du taux exprimé. Ils sont calculés sur la base de l'année civile, soit 365 ou 366 jours
Taux d'intérêt	3,50%
Organisation matérielle	La Direction Nationale de la BEAC, en collaboration avec la CRCT assure l'organisation matérielle de l'émission.
Sûreté des remboursements	Les titres sont émis par le Trésor Public du Cameroun et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat. Une convention de prélèvement automatique du compte unique du Trésor a été signée avec la BEAC en guise de sûretés complémentaires.
Période indicative des soumissions	La période de soumission s'étalera du 16 au 29 avril 2020.
Date et heure limite de dépôt des offres	Le mercredi 29 avril 2020 à 09h00
Date de dépouillement des offres	Le mercredi 29 avril 2020 à 15h00
Date de valeur des titres	Le vendredi 1 ^{er} mai 2020 à 09h00
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire des titres publics à souscription libre est réservé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) dont la liste figure ci-avant. Tous les autres investisseurs peuvent acquérir les titres sur le marché secondaire au travers des SVT de leur choix. Dans ce cas, ils signeront une convention de compte titre avec le SVT à l'issue des Adjudications. Les soumissions sont dématérialisées et se feront via l'application DEPO-X.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BEAC	Les Obligations du Trésor Assimilables sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire
Fiscalité des titres	Les intérêts perçus sur les Obligations du Trésor sont exonérés d'impôts au Cameroun.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché
Pondération des titres	Les OTA objet de la présente opération bénéficient d'une pondération nulle (0%) dans les bilans des banques, eu égard à la lettre, N°011 du 24 janvier 2020 du Président de la COBAC.

Source : MINFI/DIRTRE

Tableau 11 : OTA - 3 Ans

TERMES ET CONDITIONS DE LA DEUXIEME EMISSION : OTA DE MATURITE 3 Ans	
Nature des titres	OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES (OTA)
Forme des titres	Titres dématérialisés, tenus en compte dans les livres des SVT et la CRCT de la BEAC, agissant en tant que Dépositaire central.
Procédure d'émission	Appels d'offres lancés par le Trésor Public à l'attention des SVT, suivis de l'Adjudication organisée par la BEAC
Montant de l'émission	70 000 000 000 FCFA (cinquante milliards)
Valeur nominale unitaire d'une OTA	10 000 FCFA
Nombre de titres à émettre	7 000 000 d'Obligations
Maturité	3 ans
Remboursement du capital	In fine (2023)
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables annuellement sur la base du taux exprimé. Ils sont calculés sur la base de l'année civile, soit 365 ou 366 jours
Taux d'intérêt	4,00%
Organisation matérielle	La Direction Nationale de la BEAC, en collaboration avec la CRCT assure l'organisation matérielle de l'émission.
Sûreté des remboursements	Les titres sont émis par le Trésor Public du Cameroun et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat. Une convention de prélèvement automatique du compte unique du Trésor a été signée avec la BEAC en guise de sûretés complémentaires.
Période indicative des soumissions	La période indicative des soumissions s'étalera du 09 au 15 avril 2020.
Date et heure limite de dépôt des offres	Le mercredi 15 avril 2020 à 09h00
Date de dépouillement des offres	Le mercredi 15 avril 2020 à 15h00
Date de valeur des titres	Le vendredi 17 avril 2020 à 09h00
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire des titres publics à souscription libre est réservé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) dont la liste figure ci-avant. Tous les autres investisseurs peuvent acquérir les titres sur le marché secondaire au travers des SVT de leur choix. Dans ce cas, ils signeront une convention de compte titre avec le SVT à l'issue des Adjudications. Les soumissions sont dématérialisées et se feront via l'application DEPO-X.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BEAC	Les Obligations du Trésor Assimilables sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire
Fiscalité des titres	Les intérêts perçus sur les Obligations du Trésor sont exonérés d'impôts au Cameroun.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché
Pondération des titres	Les OTA objet de la présente opération bénéficient d'une pondération nulle (0%) dans les bilans des banques, eu égard à la lettre N°011 du 24 janvier 2020 du Président de la COBAC

Source : MINFI/DIRTRE

Tableau 12 : OTA-5 Ans

TERMES ET CONDITIONS DE LA TROISIEME EMISSION : OTA DE MATURITE 5 Ans	
Nature des titres	OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES (OTA)
Forme des titres	Titres dématérialisés, tenus en compte dans les livres des SVT et la CRCT de la BEAC, agissant en tant que Dépositaire central.
Procédure d'émission	Appels d'offres lancés par le Trésor Public à l'attention des SVT, suivis de l'Adjudication organisée par la BEAC
Montant de l'émission	100 000 000 000 FCFA (cinquante milliards)
Valeur nominale unitaire d'une OTA	10 000 FCFA
Nombre de titres à émettre	100 000 d'Obligations
Maturité	5 ans
Remboursement du capital	In fine (2025)
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables annuellement sur la base du taux exprimé. Ils sont calculés sur la base de l'année civile, soit 365 ou 366 jours
Taux d'intérêt	5,70%
Organisation matérielle	La Direction Nationale de la BEAC, en collaboration avec la CRCT assure l'organisation matérielle de l'émission.
Sûreté des remboursements	Les titres sont émis par le Trésor Public du Cameroun et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat. Une convention de prélèvement automatique du compte unique du Trésor a été signée avec la BEAC en guise de sûretés complémentaires.
Période indicative des soumissions	La période indicative de soumission s'étalera du 02 au 08 avril 2020.
Date et heure limite de dépôt des offres	Le mercredi 08 avril 2020 à 09h00
Date de dépouillement des offres	Le mercredi 08 avril 2020 à 15h00
Date de valeur des titres	Le vendredi 10 avril 2020 à 09h00
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire des titres publics à souscription libre est réservé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) dont la liste figure ci-avant. Tous les autres investisseurs peuvent acquérir les titres sur le marché secondaire au travers des SVT de leur choix. Dans ce cas, ils signeront une convention de compte titre avec le SVT à l'issue des Adjudications. Les soumissions sont dématérialisées et se feront via l'application DEPO-X.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BEAC	Les Obligations du Trésor Assimilables sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire
Fiscalité des titres	Les intérêts perçus sur les Obligations du Trésor sont exonérés d'impôts au Cameroun.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché
Pondération des titres (*)	Les OTA objet de la présente opération bénéficient d'une pondération nulle (0%) dans les bilans des banques, eu égard à la lettre N°011 du 24 janvier 2020 du Président de la COBAC

Source : MINFI/DIRTRE

(*) La pondération des titres de dettes publiques dans les pays de la CEMAC, est tributaire du respect par l'Etat émetteur des 4 critères de convergence communautaires.

Depuis le 6 juin 2018, le Cameroun ne respecte pas deux critères de convergence sur quatre, à savoir :

- le critère du solde budgétaire de base (pondération de 20%) ; et
- le critère de l'accumulation des arriérés (pondération de 65%)

Tableau 13 : Critères de convergence

	Solde budgétaire de base (% PIB nominal)	Taux d'inflation annuel moyen (%)	Encours de la dette publique (% PIB nominal)	Arriérés de paiement intérieur (milliards FCFA)	
				Extérieur	Intérieur
Norme	≥ -1,5%	≤3%	≥ -70%	0	0
Cameroun	-2,2	0,6	33,3	ND	>0

En conséquence, le taux de pondération applicable sur les engagements des banques à l'Etat du Cameroun est de 85%. Toutefois, l'Emetteur ayant fait évoluer le mécanisme de sécurisation du remboursement du présent emprunt en confiant la gestion à la BEAC, la COBAC a rendu le présent emprunt éligible à un taux de pondération de 0%.

3. Modalités de remboursement d'une obligation

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital in fine sont simulés dans le tableau d'amortissement indicatif ci-dessous pour une Obligation de valeur nominale 10 000 FCFA.

Tableau 14 : Amortissement (en millions de FCFA) d'une Obligation de maturité 2 ans

OTA -2 ans, Taux d'intérêt = 3,50%					
Échéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
01/05/2020	10 000	-	-	-	10 000
01/05/2021	10 000	350	-	350	10 000
01/05/2022	10 000	350	-	10 350	-
TOTAL	-	700	10 000	10 700	

Source : MINFI/DIRTRE

Tableau 15 : Amortissement (en millions de FCFA) d'une Obligation de maturité 5 ans

OTA – 3 ans, Taux d'intérêt = 4,00%					
Échéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
17/04/2020	10 000	-	-	-	10 000
17/04/2021	10 000	400	0	400	10 000
17/04/2022	10 000	400	0	400	10 000
17/04/2023	10 000	400	0	10 400	-
TOTAL		1 200	10 000	11 200	

Source : MINFI/DIRTRE

Tableau 16 : Amortissement (en millions de FCFA) d'une Obligation de maturité 5 ans

OTA -5 ans, Si taux d'intérêt adjudgé = 5,70%					
Échéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
10/04/2020	10 000	-	-	-	10 000
10/04/2021	10 000	570	-	570	10 000
10/04/2022	10 000	570	-	570	10 000
10/04/2023	10 000	570	-	570	10 000
10/04/2024	10 000	570	-	570	10 000
10/04/2025	10 000	570	10 000	10 570	-
TOTAL		2 850	10 000	12 850	

Source : MINFI/DIRTRE

4. Sûretés de remboursement des titres

Le remboursement des titres arrivés à échéance ainsi que le paiement des intérêts échus sont initiés par la CRCT, au nom et pour le compte du Trésor Public.

Pour chaque émission, la CRCT établit un échéancier de règlement des remboursements et un échéancier de règlement des intérêts.

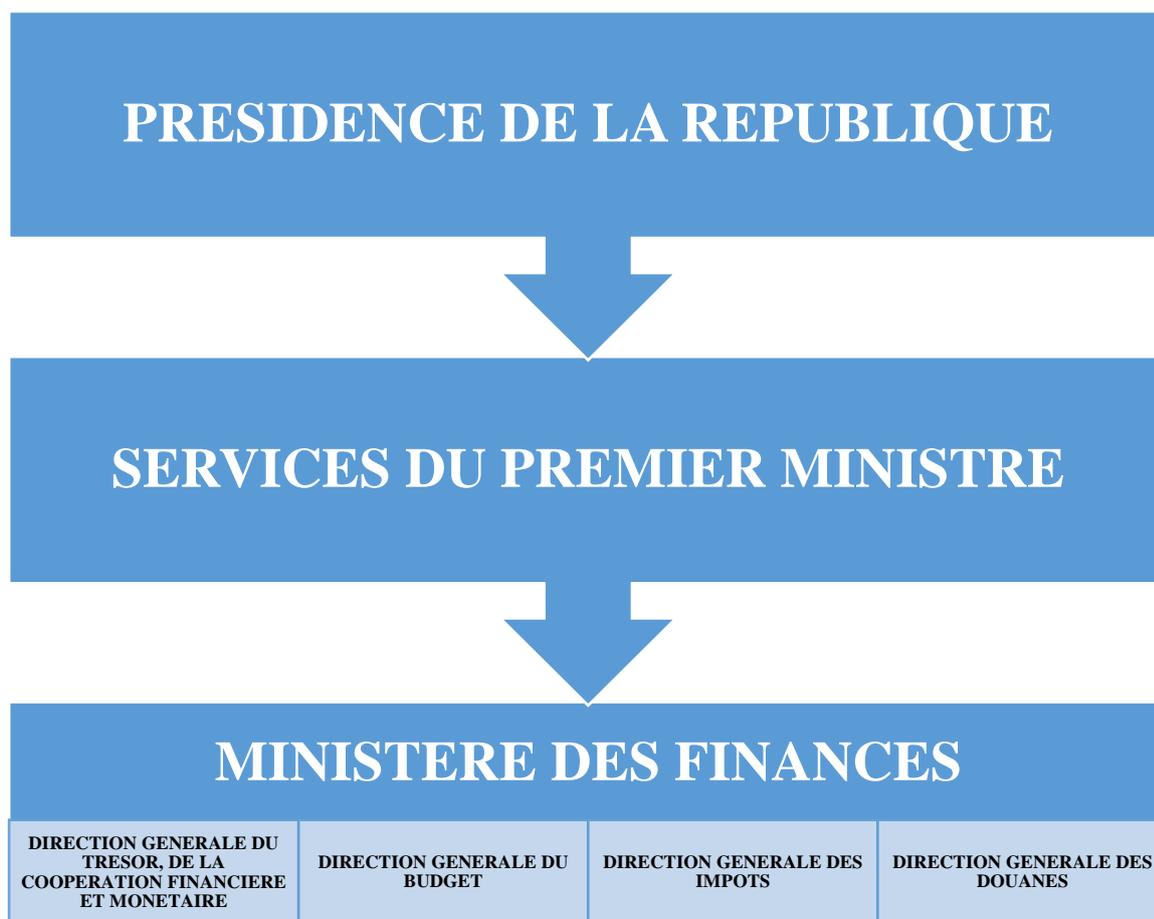
Quinze (15) jours avant la date de règlement des intérêts ou du remboursement des titres, la CRCT adressera au Trésor un avis de tombée d'échéance, en lui rappelant les caractéristiques des titres concernés ainsi que les montants nécessaires au règlement à intervenir.

A l'échéance, le Trésor est tenu de procéder au règlement intégral des sommes dues, aucun paiement partiel n'étant autorisé.

Le Ministre des Finances autorise la BEAC à débiter d'office le Compte Unique du Trésor dans ses livres dès la tombée d'une échéance. Une Convention ad hoc signée entre les parties formalise cette autorisation.

L'Emetteur est l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Finances. La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) et la Direction Générale du Budget (DGB) sont les entités administratives chargées de conduire l'émission de ces OTA et de suivre leur service financier pour le compte de l'Etat.

Figure 1: Organigramme de l'Emetteur



Source : MINFI/DIRTRE

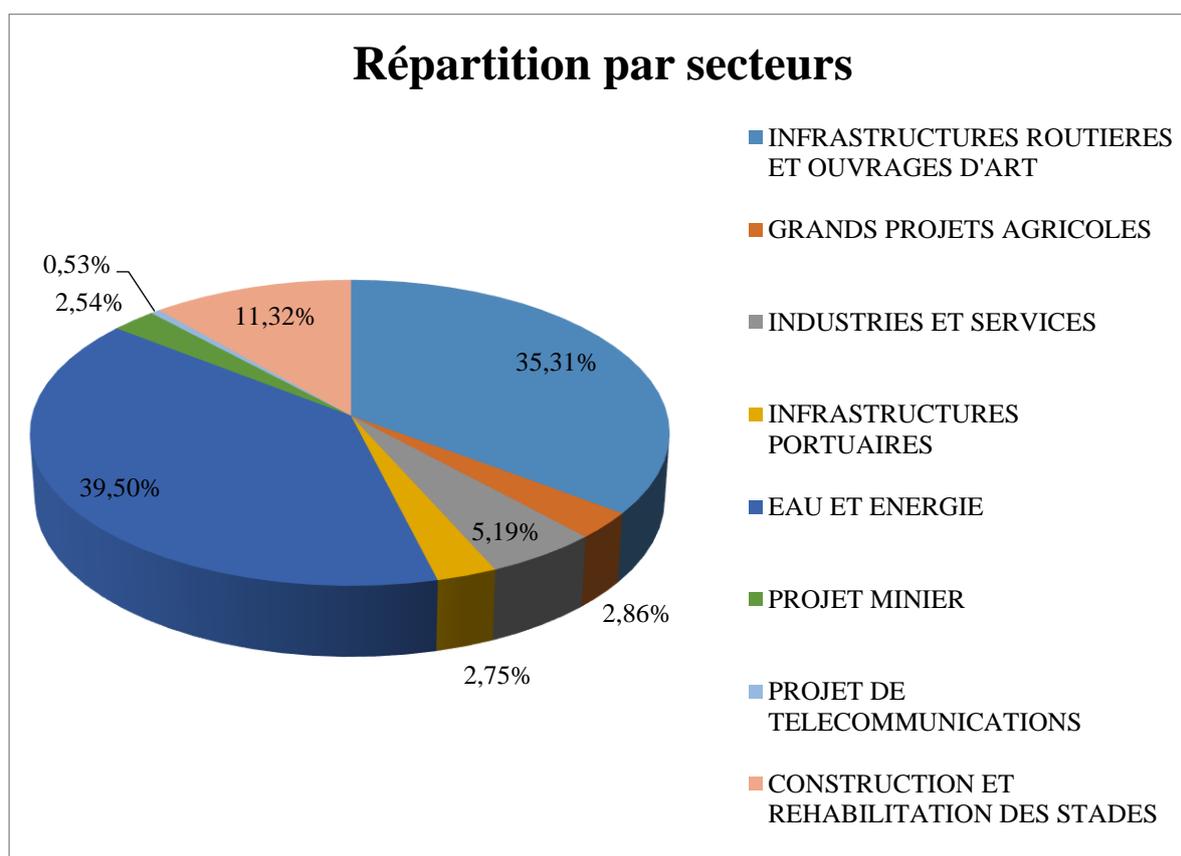
VIII. BILAN DE L'INTERVENTION DE L'ETAT SUR LE MARCHE DES CAPITAUX

Depuis 2010, le Cameroun a mobilisé un montant de **3 112, 751 milliards de FCFA** à travers ses diverses interventions sur le Marché des Capitaux réparties comme suit :

- sur le Marché Monétaire de la BEAC : **1867,401 milliards de FCFA** dont **1 593, 685 milliards de FCFA** de BTA et **273,716 milliards de FCFA** d'OTA;
- sur le Marché Financier National : **795 milliards de FCFA** ont été mobilisés par Emprunt Obligataire ;
- sur le Marché Financier International : 750 millions de USD équivalant à **450,35 milliards de FCFA** ont été mobilisés par une émission d'**Eurobond**.

Ces financements ont permis la réalisation d'un certain nombre de projets structurants dans divers secteurs d'activités tels que représentés dans le graphique ci-après :

Graphique 5 : Répartition des projets par secteurs.



Source : MINFI/DIRTRE

IX. QUELQUES PROJETS D'INVESTISSEMENT

